



Mercredi 7 juillet 2021

Liaison Fos-Salon La décision ministérielle sur les suites données au débat public est publiée

Le débat public relatif au projet de liaison routière entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence s'est tenu du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021. Il a donné lieu, le 31 mars 2021, à la publication du compte-rendu de la Commission particulière du débat public, et du bilan par la Commission nationale du débat public. L'État, maître d'ouvrage du projet, disposait d'un délai de trois mois pour tirer les enseignements du débat et prendre une décision quant à la poursuite du projet.

Par décision du 29 juin 2021 publiée au JORF, la Ministre de la transition écologique, Madame Barbara POMPILI, et le Ministre délégué chargé des transports, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, ont retenu le principe d'aménager la liaison Fos-Salon et de poursuivre les études de ce projet, précisé les évolutions consécutives au débat et confirmé la mise en œuvre d'une large concertation avec les partenaires et le grand public dès cette année. Cette concertation aura notamment pour objectif de retenir une variante de tracé préférentielle d'ici fin 2022. Elle se prolongera pendant les phases d'études préalables à l'enquête publique, qui devrait se tenir en 2024 ou 2025, en vue de la déclaration d'utilité publique du projet.

Lien vers la décision ministérielle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043716009>

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

